

<https://college-simone-lagrange.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article263>

Restaurant scolaire du 08/06/2020 au 30/06/2020

- Le collège - Restauration scolaire -



Date de mise en ligne : jeudi 28 mai 2020

Copyright © Collège Simone Lagrange - Tous droits réservés

Le restaurant scolaire ouvre de nouveau ses portes à partir du 08/06/2020.

Tous les élèves (DP ou Externes) peuvent être accueillis tous les jours (on ne tient plus compte des jours d'inscription prévus en début d'année scolaire).

Le tarif social métropole sera appliqué (de 1 à 3.9 € le repas en fonction de votre quotient familial)

6èmes et 5èmes Pour vous inscrire :

- « Anciens demi-pensionnaires » : compléter le sondage PRONOTE mis à votre disposition jusqu'au 03/06/2020 12h
- « Nouveaux demi-pensionnaires » : compléter le sondage PRONOTE mis à votre disposition jusqu'au 03/06/2020 12h. vous devrez fournir, au service intendance, une attestation CAF où figure votre quotient familial dès le retour de votre enfant au collège. Cette attestation permettra de calculer le tarif qui vous sera appliqué. Sans cette attestation, le tarif le plus élevé vous sera attribué.

4èmes et 3èmes : Pour vous inscrire :

- « Anciens demi-pensionnaires » : lors de l'appel du professeur principal ou de l'AED pour savoir si votre enfant retourne au collège, préciser si votre enfant sera demi-pensionnaire ou pas.
- « Nouveaux demi-pensionnaires » : lors de l'appel du professeur principal ou de l'AED pour savoir si votre enfant retourne au collège, préciser si votre enfant sera demi-pensionnaire ou pas. En cas d'inscription à la demi-pension, vous devrez fournir, au service intendance, une attestation CAF où figure votre quotient familial dès le retour de votre enfant au collège. Cette attestation permettra de calculer le tarif qui vous sera appliqué. Sans cette attestation, le tarif le plus élevé vous sera attribué.

Fonctionnement : Repas froid unique complet avec bouteille d'eau et couverts jetables si besoin

Prise du repas :

- Panier repas pris sur place sous la surveillance d'un personnel établissement. Les élèves seront alors libérés à 13h
- Panier repas pris à la maison. Les élèves seront libérés dès la fin de leur cours après avoir récupéré leur panier auprès de la vie scolaire